

Liste des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 8 septembre 2022

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCOURT-FROMONVILLE s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maxime LABELLE, Maire.

Présents : Maxime LABELLE, Aurélie COCU, Virginie COUTEAU, Sandrine GALLEGO, David GIBOUTET, Didier HENGY, Philippe JACQUELINE, Josiane LEGROS, Alain MORLAT, Françoise OLLIVIER, Maryse TERRAGNO.

Étaient absents et représentés : Zacharie LECOMPTE donne pouvoir à Alain MORLAT
Marie-Elisabeth LELIEVRE donne pouvoir à Aurélie COCU
Josette HERVE donne pouvoir à Françoise OLLIVIER
Tom O'ROURKE donne pouvoir à Maxime LABELLE
Stéphanie PACTON donne pouvoir à David GIBOUTET
Delphine PICHON donne pouvoir à Virginie COUTEAU

Secrétaire de séance : Aurélie COCU

Approbation du PV du Conseil d'Administration du 16 juin 2022

Délibération n°2022-13 – Tarifs gymnastique douce 2022/2023

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

Dit que les tarifs seront les suivants :

	Tarif 2022/2023	
	1 cours	2 cours
Tarif pour une période* – Moncourtois	35 €	45 €
Tarif pour une période* – extérieurs	50 €	60 €

* 3 périodes sont définies dans l'année :

septembre à décembre, janvier à mars et avril à juin.

Les tarifs seront proratisés si la reprise a lieu au cours d'une période.

Autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la Commune de Moncourt-Fromonville pour la mise à disposition d'Isabelle DOUMONT, éducatrice sportive, pour 153 heures, et de Sylvie MONTAGU, pour l'administration à raison de 10 heures, et tout document y afférent,

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Délibération n°2022-14 – Prise en charge aide aux transports

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de prendre en charge une partie de la carte Imagine'R pour un montant de 175 €

Dit que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Délibération n°2022-15 – Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité


Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en l'occurrence les délibérations, décisions, arrêtés, les conventions inférieures à 150 Mo, les contrats de concession, les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres, les documents budgétaires et financiers.

Autorise Monsieur le Président à signer du contrat avec le tiers de télétransmission

Autorise Monsieur le Président à signer de la convention avec la Préfecture.

Le Président



CCAS
MONCOURT-FROMONVILLE
Seine et Marne

Maxime LABELLE

La secrétaire de séance,



Aurélie COCU